



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 27 mai 2014
18 heures 30

EB/MG

N° 001709

Aménagement Urbain
- Lotissement Bosque
2 - Cession des trois
derniers lots :
parcelles CN 360, CN
361 et CN 362.

Affiché le :

Le mardi 27 mai 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, la délibération n°1543 du 4 juin 2013 autorisant et approuvant la mise en place de la convention de mandat entre la commune d'APT et la Société CITADIS dans le cadre de la deuxième tranche du lotissement de Bosque 2 portant sur l'achèvement de l'aménagement et de la commercialisation des trois derniers lots.

Il est également souligné la note méthodologique jointe à la convention de mandat définissant le processus de commercialisation. Dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues, le service foncier de CITADIS a accompagné les acquéreurs potentiels dans toutes leurs démarches aux fins d'acquérir les terrains individuels vendus pour le compte de la commune.

Le conseil étant informé des suites données par CITADIS dans le cadre de la convention de mandat ci-avant référencé, il lui appartient de se prononcer sur la cession des 3 derniers lots de Bosque 2 :

- Lot n° 1 : Parcelle : CN 360 – Superficie : 686 m² - Prix de cession : 61 740 euros TTC.
- Lot n°2 : Parcelle : CN 361 – Superficie : 858 m² - Prix de cession : 77 220 euros TTC.
- Lot n°3 : Parcelle : CN 362 – Superficie : 897 m² - Prix de cession : 80 730 euros TTC.

Il est précisé que le produit total de ces cessions serait de 219 690 € soit un prix de 90 €/m² environ.

Vu la délibération n°1543 du 4 juin 2013 intitulée deuxième tranche du lotissement de Bosque Achèvement de l'aménagement et de la commercialisation des trois derniers lots – Commercialisation anticipée par la société CITADIS agissant en tant que mandataire pour le compte de la commune d'APT,

Vu le document d'arpentage vérifié et numéroté du 27 novembre 2013 définissant et délimitant les parcelles CN 360, CN 361, CN 362,

Vu la saisie du 24 février 2014 et l'avis des domaines du 27 février 2014 précisant que la valeur totale du bien estimée à 221 800 € n'appelle aucune d'objection,

Vu les promesses synallagmatiques du 23 avril 2014 pour les lots 1 et 2 et du 19 mai 2014 pour le 2014,

Après avoir entendu l'exposé des motifs, il est proposé au Conseil de délibérer.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte des démarches entreprises et réalisées par le mandataire pour le compte de la commune.

Valide les propositions telles qu'elles sont exposées.

Approuve les prix de cessions suivants :

Lot n° 1 : Parcelle : CN 360 – Superficie : 686 m² - Prix de cession : 61 740 euros TTC.

Lot n°2 : Parcelle : CN 361 – Superficie : 858 m² - Prix de cession : 77 220 euros TTC.

Lot n°3 : Parcelle : CN 362 – Superficie : 897 m² - Prix de cession : 80 730 euros TTC.

Mande Monsieur le Maire aux fins de négocier, conclure et signer tous documents venant en application de la présente en vue de finaliser ces cessions.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**